

DÉPARTEMENT du CHER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
MAIRIE  
DE  
LA CHAPELLE-HUGON  
18150  
-----



☎ : 02 48 74 07 16

[la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr](mailto:la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr)

## **PROCES VERBAL DU 10 MARS 2023**

L'an 2023, le 10 mars à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 4 mars 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, Maire.

Présents : Mesdames, BIETH DREAN Michelle, BURLIN Véronique

Messieurs GIOT Jean-Yves, COURZADET Alain, Jean MAZUR. SANTINI Eddy, GRAILLOT Guy.

Absente : BRELOT Emilie

Absentes excusées : Mmes SEMENCE-LOUIS Cindy, MARTIN Nicole

Absente excusée qui donne pouvoir : Mme Michèle ROUCHWARGER qui donne pouvoir à M. Alain COURZADET

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2023.

### I/ DELIBERATION CONVENTION SDE18

Le Syndicat d'Énergie du Cher (SDE 18) propose une convention relative au pack énergie à ses collectivités adhérentes afin de les accompagner à travers le service « maîtrise de l'énergie » comportant trois volets :

- Suivi énergétique du bâti
- Conseil ponctuel en énergie renouvelable et/ou maîtrise de l'énergie
- Animation thermographique

Le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint après explications, proposent aux conseillers (ères) de conventionner avec les SDE 18 dans l'objectif de travaux d'isolation de maîtrise de l'énergie et son suivi.

A l'unanimité les membres présents du conseil municipal autorisent le maire :

- A signer la convention

- De confier au SDE 18 la mise en place de Conseil en Energie Partagé pour une durée de 4 ans.

## II/ DELIBERATION TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire rappelle que la secrétaire de mairie a bénéficié d'un avancement de grade (adjoint administratif principal 1ere classe). Après avis favorable du Comité Technique Paritaire le conseil municipal doit fixer le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Le maire propose à l'assemblée de fixer le taux de 100% préconisé par le CTP du centre de gestion de la fonction publique.

-Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents.

## III/ DELIBERATION ADHESION TGV GRAND CENTRE AUVERGNE

L'association TGV et mobilité ferroviaire GCA sollicite comme chaque année une subvention.

Le point sur les actions les plus importantes :

- La ligne Paris/Bourges/Montluçon, réintégrée au réseau structurant, 110 kms de voie vont être modernisées en 2023 et 2024, pendant les travaux des transports de substitution seront proposés ;
- La ligne Paris/Nevers/Clermont-Ferrand, l'aménagement des voies et des quais sont en cours de finalisation pour 130 millions d'euros, afin d'accueillir d'ici 2026, 28 nouvelles rames de train toutes neuves.

Le bilan exposé, le maire propose de renouveler l'adhésion à cette association pour 2023, soit 50 € pour les communes de moins de 1000 habitants.

A l'unanimité des présents les membres du conseil municipal approuvent.

## IV/ SUBVENTION AUX POPULATIONS TOUCHEES PAR LES SEISMES

L'association des Maires de France (AMF) fait un appel aux dons pour soutenir les populations victimes des séismes en Turquie et en Syrie. Après partage des intentions des conseillers (ères) présents (es) il est convenu d'attribuer 300 €.

## V/ INFOS DIVERSES

- EPFLI : cet établissement Foncier Cœur de France auquel nous avons confié le projet communal de sécurisation du carrefour des D920 et D100 nous a envoyé la convention afférente à ce dossier.  
Comme cela avait été déjà prévu, le conseil municipal donne son aval pour signer ladite convention.
- RGPD : Afin de se mettre à jour concernant la protection des données personnelles, la commune a informé la CNIL de la désignation d'une déléguée qui pourra ainsi intervenir à toute demande ayant trait à cette protection.
- SACEM : conformément au Code de la Propriété intellectuelle, la diffusion de musique au public nécessite l'autorisation préalable des auteurs qui ont confié à la Sacem le soin de collecter et répartir leurs droits. Pour la soirée patronale et le goûter des anciens, soit deux évènements ; la commune versera 85.52€ correspondant au coût réclamé aux collectivités de moins de 500 habitants pour 2 manifestations.
- Hôpital Faune sauvage : cette association sollicite une aide financière ; cette structure de soins urgents à la faune sauvage située à La Guerche peut accueillir oiseaux,

mammifères (hormis chevreuils, cerfs et sangliers) reptiles et amphibiens. Si les conseillers (ères) ne sont pas contre, ils souhaitent en savoir plus sur leur mode de financement.

- SIRS : ramassage scolaire compétence du SIRS annonce que son président proposera lors de la prochaine assemblée générale une augmentation de 5 euros par élève de la participation des communes. Pourquoi ? moins d'élèves à transporter et le coût du carburant en hausse, donc une répartition sur les élèves dont l'effectif est à la baisse.
- La Fondation du Patrimoine nous a adressé une lettre de remerciements pour le renouvellement de notre adhésion.
- Feu d'artifice : la réglementation en matière de spectacle pyrotechnique a évolué dans sa complexité.  
L'artificier assurant notre spectacle, propose à ses clients un autre mode d'artifices tout aussi bien mais non soumis à déclaration. Il lui a été demandé de venir faire une présentation en mairie.
- Projet éolien : la société RWE, après une présentation en mairie, nous a relancé ; après avis des membres présents du conseil municipal, la réponse est unanime : c'est NON.
- ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer) organise une réunion d'information afin de présenter leur dispositif et champs d'actions sur le territoire. Les élus de la CdC y sont invités le 15 mars à 18 heures. Le maire et les adjoints ont déjà reçu cette équipe en mairie.

#### *Tour de table*

Alain Courzadet, 1<sup>er</sup> adjoint, fait appel aux conseillers (ères) et sollicite quelques volontaires pour faire un tri parmi les livres de la bibliothèque. Les ouvrages concernés iront dans le local épicerie du Saint Pâ, l'autre pièce servira de salle de réunion et d'activité conviviale à définir.

La bibliothèque actuelle (donc future ex) sera nommée « Annexe mairie » et recevra les adjoints qui auront ainsi leurs bureaux.

## PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Il est fixé au **SAMEDI 1<sup>ER</sup> avril 2023 à 9h00** à la mairie, salle des mariages.

Des réunions maire et adjoints sont fixées chaque samedi à 10h en mairie ; ces réunions sont ouvertes aux conseillers(ères) qui le souhaitent.

Secrétaire de séance

Alain COURZADET



Le Maire

Jean-Yves GIOT

